

Suitehotel

Catégorie de spécialisation



Introduction

Les catégories de spécialisation «Aparthotel» et «Suitehotel» font partie de la thématique «Hotel Types».

Un établissement d'hébergement avec la catégorie de spécialisation Suitehotel propose, pour au moins $\frac{2}{3}$ de toutes les unités d'habitation proposées, **deux pièces séparées**, une **cuisine entièrement équipée** et un **coin repas**. De plus, ces unités d'habitation correspondent à une surface minimale (4 étoiles: 40 m²/5 étoiles: 50 m²).

La principale différence avec un concept Serviced Apartments est que l'établissement fournit toujours un service hôtelier complet conformément aux exigences de la classification hôtelière.

Définition du type de chambre «suite»:

Les suites consistent d'au moins deux chambres séparées; une d'entre elles meublée en tant que chambre à coucher et une en tant que salon. Les chambres n'ont pas besoin d'être reliées par une porte, une ouverture est suffisante. Donc, un appartement de vacances dans la dépendance n'est pas considéré comme une suite. Afin d'assurer les services complets aux hôtes de l'hôtel, les suites doivent être situées dans l'immeuble de l'hôtel.

Commercialisation

Les catégories de spécialisation servent à un positionnement ciblé de l'établissement d'hébergement. Une distinction permet d'accéder aux campagnes thématiques correspondantes de **Suisse Tourisme**. Retrouvez d'autres informations à ce sujet sur www.stnet.ch.

HotellerieSuisse indique dans l'annuaire professionnel de l'industrie hôtelière suisse les établissements d'hébergement ayant obtenu les distinctions correspondantes de la Classification suisse des hôtels.

Marque figurative:



Procédure

Condition de base

Classification valable dans l'une des catégories d'hébergement suivantes d'HotellerieSuisse:

- Hôtel (4 à 5 étoiles, Superior inclus)

Chaque établissement doit remplir les exigences minimales de la classification selon les critères de classification en vigueur de la catégorie de base correspondante d'HotellerieSuisse.

Critère minimal non rempli pour des raisons conceptuelles

Une possibilité d'exemption est autorisée dans des cas exceptionnels pour **deux critères minimaux de la catégorie de base**, conditionnés de manière conceptuelle par la catégorie de spécialisation. La décision d'exemption est prise par les auditeurs de la Classification suisse des hôtels ou par les experts du jury correspondant, en accord avec HotellerieSuisse.

En cas de dispense, le client doit être expressément informé, avant la conclusion du contrat d'hébergement, du fait que le standard n'est pas satisfait.

Condition préalable

Remplir toutes les exigences selon le présent catalogue de critères. Les critères sont répartis en:

1. critères minimaux (obligatoire)
2. critères optionnels (facultatif)
3. nombre minimal de points (nombre total requis selon le tableau ci-dessous)

	Nombre minimal de points Hôtel (4-/5-étoiles)
Critères minimaux	6
Critères optionnel	16
Total	22

Les **critères minimaux** sont marqués d'un «**M**» dans le tableau des critères. Le nombre de points pour chaque critère minimal ou optionnel est également indiqué.

Demande

La demande de catégories de spécialisation s'effectue dans le cadre de la **procédure de classification ordinaire** (vérification de la catégorie de base tous les 3 ans) et fait partie intégrante de la préparation obligatoire à la procédure de classification, qui doit être traitée de manière entièrement numérique.

Une demande extraordinaire de catégories de spécialisation est possible, mais peut entraîner des frais conformément aux règlements de la Classification suisse des hôtels (cf. Règlement sur la Classification suisse des hôtels et l'utilisation des marques de garantie afférentes – Annexe 5: Emoluments).

Autres

Décision

Les auditeurs de la Classification suisse des hôtels (pool national d'auditeurs) prennent la décision concernant la demande, sur mandat d'HotellerieSuisse. Un délai de recours est accordé à partir de la communication de la décision. L'éventuel recours est traité par l'Instance de recours indépendante.

Dispositions transitoires

Quiconque utilise à juste titre une marque de garantie ou une marque individuelle sur la base d'une version antérieurement valable du catalogue de critères et qui n'est plus attribuée dans la version révisée, sous des conditions modifiées ou avec une nouvelle image de marque, reste autorisé à continuer d'utiliser l'ancienne marque jusqu'à la fin d'une procédure de classification effectuée selon le nouveau règlement.

Enregistrement de la marque

La marque figurative pour la catégorie de spécialisation Suitehotel est enregistrée auprès de l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle sous le numéro de référence / de demande suivant: 719'217.

Impressum

Mars 2023

Editeur

HotellerieSuisse, Berne

Langues

Allemand, français,
italien

HotellerieSuisse
Monbijoustrasse 130
Case postale
CH-3001 Berne

[klassifikation@
hotelleriesuisse.ch](mailto:klassifikation@hotelleriesuisse.ch)

Critères

Domaine	No.	Critère	Points	Critère minimum Hôtel (4-/5-étoiles)
Critères minimaux	1	Plus de 50 % des appartements (au moins 5) doivent être tenus à la disposition des clients pour réservation pendant la période d'ouverture de l'hôtel.	1	M
	2	Table et chaises (1 chaise par lit)	1	M
	3	1 fauteuil/canapé par lit	1	M
	4	Petit-déjeuner à la carte, servi à l'heure souhaitée dans les suites ou cuisine chaude en room-service 24 h sur 24	1	M
	5	Machine à café/bouilloire avec accessoires	1	M
	6	Wi-fi ou connexion internet dans la chambre	1	M
Critères optionnels	7	Pour les suites disposant de plus d'une chambre à coucher, au moins deux salles d'eau complètes (baignoire et/ou douche, WC, miroir, tablettes)	3	
	8	TV à écran plat dans toutes les pièces de séjour et chambres à coucher	3	
	9	Kitchenette (ou cuisine) avec hotte d'aspiration et réfrigérateur	2	
	10	Batterie de cuisine et vaisselle (1 couvert par lit et par lit supplémentaire)	2	
	11	Linges de cuisine/matériel de nettoyage	2	
	12	Toilettes visiteurs séparées	2	
	13	Radio avec docking station iPod/iPhone/chaîne hi-fi/système home entertainment	2	
	14	Cheminée, poêle suédois dans la suite	3	
	15	Sauna, bain de vapeur dans la suite	3	
	16	Whirlpool dans la suite	2	
	17	Terrasse indépendante équipée de sièges et de chaises longues confortables	1	
	18	Accès direct à la suite par l'ascenseur	1	
	19	Service de maître d'hôtel (personnel à part)	2	
	20	Service de repassage (retour dans l'heure)	2	

